

CONTRAT DE LOCATION DU GÎTE « LES GOÉLANDS **** »



Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de notre gîte selon les conditions décrites dans ce document. Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous adressons nos sincères salutations.



Les propriétaires

Locataire :

M., Mme, Mlle
Adresse :
.....
Code postal
Commune
Mail :
Tél. domicile :
Tél. portable :

Caractéristiques du gîte :

1 chambre accès handicapé avec salle de bain adapté PMR, 4 chambres, 3 salle-de-bains, 1 cuisine, 2WC, Salon, Salle à manger, 1 jardin, Parking 4 voitures. Entrée séparée.



A noter : - Hébergement non fumeur

Composition de la famille :

(La capacité maximum du gîte est de 13 personnes adultes et 2 enfants de moins de 2 ans)

..... personnes dont adultes
..... enfants de 2 à 17 ans
..... enfants de moins de 2 ans
..... chien

..... voitures électrique ... Interdit de charger son véhicule électrique, Il y a une borne sur le camping PARC Les Goélands

- Chien - Carnet de vaccination obligatoire

- 1 Petit chien accepté **après notre accord** : (Seulement sur réservation, location refusé si animal non prévu)

- **Supplément pour 1 petit chien**.....10 €/jour ou forfait : 35 €

● Il ne doit jamais rester seul dans le camping (tous types d'hébergements confondus)

- Dans le gîte: Il devra posséder son propre couchage. Les banquettes, les lits et l'étage lui sont interdits.

- Tenus en laisse et sous la responsabilité des propriétaires pour la tranquillité de tous

- Les dégâts causés par l'animal seront sous la responsabilité des propriétaires.

● Les propriétaires doivent être informés de l'éventuel accès au gîte de personnes tierces.



Durée de séjour minimum : 2 nuits (le week end).

Dates du séjour : du : à partir de 16h00 - 19h00, au avant 10h00 pour séjour de 7 jours
du : à partir de 17h00 - 19h00, au ... départ avant 17h00 pour week-end ou 2 jours

En période de vacances scolaire, juillet et août, nous n'acceptons que les réservations du samedi au samedi (7 nuits).

Prix du séjour : ... €

Propriétaire :

Ce prix s'entend :

Taxes de séjour non comprises. Draps et linge non fournis. Petit déjeuner non inclus. Ménages non inclus.

Dépôt de garantie ou caution à l'arrivée : 500 € (non encaissé)

Forfait ménage: Option draps : ... jetable ou
Location draps coton lit de 90cm lit de 140 cm lit de 160 cm
Option lit fait : lits de

Mr SIMON Lionel
Adresse
Bétahon, Impasse Des Marais
56190 AMBON Plage
02 97 48 69 43 - 06 80 13 24 93
camping.desgoelands@aliceadsl.fr

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET lors de la signature des deux partis.

* Un exemplaire du présent contrat daté et signé (le second exemplaire est à conserver par vos soins)

• Un acompte de 30 % à régler par chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de Mr SIMON

Le solde d'un montant de 70% est à nous régler 30 jours avant votre arrivée dans le gîte. Au-delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et nous disposerons du gîte à notre convenance.

Je soussigné M, Mme, Mlle désigné(e) locataire, déclare être d'accord sur les termes du contrat et reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du gîte Les Goélands et les accepte.

A le

Le locataire (Signature et mention "**lu et approuvé**")

Règlement intérieur Gîte Les Goélands ****

Pour faciliter votre séjour, nous mettons à votre disposition notre règlement intérieur. Il permet d'avoir un repère en cas de difficulté pendant votre séjour. La signature du contrat de location vous engage sur les conditions générales et particulières de location, et sur le règlement intérieur du gîte

Article 1 - Ce contrat concerne la location du **Gîte « Les Goélands »**. 31 Rue Mors Bras dans le village de Bétahon à Ambon - Plage 56190. Il s'agit d'une Longère dotée de 5 chambres, 4 salle-de-bains, toilettes séparées, cuisine équipée, salon, salle à manger, avec jardin équipé indépendant .

Article 2 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire l'acompte indiqué au recto ainsi qu'un exemplaire du contrat signé et validé par le propriétaire. Un deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.**

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire, avec accusé de réception.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux :

l'acompte reste acquis au propriétaire. Celui-ci pourra demander le solde du montant du séjour, si l'annulation intervient **moins de 60 jours** avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Si le locataire ne se manifeste pas **dans les 24 heures** qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste également acquis au propriétaire qui demandera le solde de la location.

b) si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 5 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

Article 6 - règlement du solde : Le solde de la location est versé 30 jours avant l'entrée dans les lieux.

Article 7 - dépôt de garantie ou caution : A l'arrivée du locataire, un dépôt de garantie dont le montant est indiqué au recto du présent contrat est demandé par le propriétaire. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Tout matériel dégradé ou dysfonctionnant devra être signalé, il sera retenu sur la caution le montant de la valeur du neuf dudit matériel. En cas de casse (vaisselle notamment, devra être signalé, il sera retenu sur la caution le montant de la valeur du neuf dudit matériel.

En cas de départ anticipé (antérieur à l'heure mentionnée sur le présent contrat) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du locataire, le dépôt de garantie est renvoyé par le propriétaire dans un délai n'excédant pas une semaine.

Article 8 – arrivée /Départ : Le locataire doit informer le propriétaire de son heure d'arrivée et de départ le plus tôt possible. Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire et avoir son accord. Merci de respecter l'horaire prévu, attention le temps passé au rangement doit se faire avant l'heure du départ (machine à laver la vaisselle incluse).

Article 9 – Remise des clefs : A la remise des clefs, le locataire prendra connaissance des règles de sécurité, du fonctionnement des différents appareils et nous effectuerons un état des lieux du gîte. La personne, au nom de laquelle a été établi le contrat de location du gîte, est tenue d'appliquer et faire appliquer le règlement ci dessous :

Article 10 - État des lieux – mobiliers et matériels : Un inventaire est établi en commun par le locataire et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux.

L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. **En cas d'usage anormal des locaux, ou de salissure exceptionnelle, le montant des frais de ménage sera refacturé au locataire.**

Article 11 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Le gîte se trouve dans un village et juste à coté du camping. Le volume sonore à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. A partir de **23h**, veuillez à fermer les portes et fenêtres . En cas de conflit et ou de plainte, le propriétaire se réserve le droit d'exclure du gîte les éléments perturbateurs.

Article 12 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire **refusera les personnes supplémentaires** . Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 13 - animaux : Le présent contrat précise si le locataire peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué. - **Chien** - Carnet de vaccination obligatoire

- 1 Petit chien accepté **après notre accord** : (Seulement sur réservation, location refusé si animal non prévu)

• Il ne doit jamais rester seul dans le camping - Dans le gîte: Il devra posséder son propre couchage. Les banquettes, les lits et l'étage lui sont interdits. - Tenus en laisse et sous la responsabilité des propriétaires pour la tranquillité de tous. Les dégâts causés par l'animal seront sous la responsabilité des propriétaires.



Article 13 – Cheminée - Cigarette : Attention aux enfants. Si vous utilisez la cheminée vous devez mettre la protection et ne jamais laisser le feu sans surveillance. Vous devez vider les cendres. Conformément à la réglementation, il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du gîte. Veuillez utiliser les cendriers prévus et de respecter l'environnement.

Article 14 – Jardin : Un barbecue, plancha, tables et chaises sont à votre disposition. Attention aux enfants. Si vous utilisez le barbecue vous devez nettoyer la grille et vous devez vider les cendres. La plancha doit être nettoyé. Vous avez accès au camping du 1er Avril au 11 Novembre par la porte du fond du jardin (l'accès à la piscine, aire de pétanque, aire de jeux, trampolines, salle de jeux, animations ..) **Interdit de camper dans le jardin.**

Article 16 – Piscine : Ouverture de la piscine début Avril (a confirmer) a fin Septembre. Bracelet obligatoire. Visiteurs 5 € sur inscription. Port du **maillot de bain obligatoire Interdit** : bermudas, jouets, ballon, bouée (voir réglementation affiché a l'entrée). Les enfants sont sous la surveillance des parents : accès piscine interdite au moins de 10 ans non accompagnés par un adulte responsable

Article 17 – Wifi : Demandé un ticket. Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites.

Article 18 - assurances : Le gîte est assuré par son propriétaire au titre de la responsabilité civile et de l'incendie. Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol et / ou de détérioration des biens du locataire et de ces hôtes y compris les véhicules stationnés sur le parking. Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré type assurance dit « VILLEGATURE ».

Article 19 - paiement des charges : Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être refacturées au locataire. Il est **strictement interdit** de charger les véhicules électrique ou hybrides (risques de surchauffe et de dommage sur le réseau du Gîte)

Borne électrique sur le camping PARC Les Goélands



Article 20 - litiges : Le propriétaire se réserve le droit absolu de résilier, sans préavis ni indemnité, tout contrat dont l'objet ou la cause s'avérerait incompatible avec la destination des lieux. Le propriétaire est exonéré de toutes responsabilités dans l'exécution partielle ou totale du contrat résultant d'un cas fortuit du fait d'un tiers ou d'un cas de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, incendie, dégâts des eaux, autres sinistres...

Téléphone arrivée tardive : Mr SIMON : 02 97 48 69 43 Portable: 06 80 13 24 93

Autres Informations

Gîte "Les Goélands" en camping

Gîte pour 13 personnes et 2 Bébés (5 chambres, 4 SB) en Bretagne dans le Morbihan à 300 mètres de la mer. Situé à Ambon - Plage dans le village de Bétahon à coté du Camping Parc Les Goélands ***

Profitez des installations et des services du Camping Parc Les Goélands *** du 1er Avril au 11 Novembre avec sa piscine chauffé et couverte du 4 Avril au 30 Septembre, des aires de jeux, de l'accès à la plage de Bétahon.

Vous pouvez commander la veille votre pain et viennoiseries (Juillet et Août) au camping Parc Les Goélands *** , autres services: Glaces, BAR, camion pizza et galettes (1 fois dans la semaine)

Hébergement de plein pieds **accessible en fauteuil roulant** avec une chambre et 1 salle de bain Personne a Mobilité Réduite (PMR).

Superbe longère architecture Bretonne, rénové de 160 m2: Le gîte est ouvert toute l'année et accessible à tous

- Grand séjour salle à manger avec cheminé et chauffage au sol. - Télévision

Cuisine équipé moderne à l'américaine : Lave vaisselle, plaque à induction, réfrigérateur. Four électrique, Four micro ondes, cafetière

- Buanderie : - Lave linge, sèche linge, congélateur. - WC

- Une Grande chambre familiale de plein pieds

Accessible aux personnes handicapés, 1 lit (160). Salle d'eau avec douche à l'Italienne, lavabo et WC (adapté PMR)

- A l'étage: - Salle d'eau - WC

- 4 Chambres à l'étage avec poutres apparente
- 1 chambre avec 1 lit de 2 personnes (140) avec salle de bain privative. Possibilité de mettre un lit bébé
- 1 chambre avec 1 lit de 2 personnes (140) avec salle de bain privative. Espace lit bébé
- 1 chambre avec 1 lit de 2 personnes (140) superposé d'un lit gigogne de 1 personne (90) et de (80)
- 1 chambre avec 2 lits superposé de 1 personne (90) et 1 lit de 1 personne (90)

- Extérieur - Jardin clos à l'arrière avec chaises et table de jardin, barbecue, plancha: (règlement de sécurité sous votre responsabilité).

Devant le Gîte un parking gratuit et privé disponible sur place (sans réservation préalable) pour 4 voitures.

Un dépôt de garantie de 500 EUR vous sera demandé à l'arrivée pour couvrir d'éventuels dommages. Il vous sera entièrement remboursé le jour du départ, si aucun dégât n'a été constaté dans l'hébergement pendant votre séjour.

Les draps et les serviettes ne sont pas fournis, mais vous pouvez louer ou acheter le kit draps jetable en option.

- Les options à la carte:

- 1 petit chien accepté (**sur demande**, carnet de vaccination obligatoire) 10 € /jour ou forfait:35 €

Forfait ménage de fin de séjours: week-end: 85 € - 3 jours 100 € - 4 jours 125 € -Semaine: 145 € (Sur réservation ou renseignez vous des possibilité de dernière minutes)

Location pour literie: 1 housse, 1 drap, 1 ou 2 taies pour lit de 160cm :20 €, 140cm :19 €, 90cm: 16 €

Literie jetable: housse, drap, taies: 10 €, lit de 140: housse, drap, taies: 13 €

- **Location linge de bain :** 1 serviette, 1 drap de bain : 10 €

- **Kit accueil :** 3 € - 1 sac poubelle, 1 rouleau de papier toilette, 1 éponge, 1 dosette nettoiyante multi-surfaces, 1 dosette de liquide vaisselle :

- **Kit bain:** 3 € - 1 gel douche, 1 shampoing, 1 savon

- **1 brouette de bois pour la cheminé** (20.00 € par prestation "service optionnel") sur réservation

Lieu d'accueil des réservations : - A la réception au Camping Parc Les Goélands: 33 Rue Mors Bras 56190 Ambon

GPS: Latitude: 47,527325 Longitude: -2,508236

Piscine d'Avril a fin Septembre au Camping Parc Les Goélands : **Short de bain** non autorisé - Port du bracelet pass obligatoire



Infos pré et post réservation - Frais de dossier : sans supplément - Chèques vacances acceptés -

- Moyen de paiement : - Chèque – Espèces – Virement – Chèque vacances

- Taxe de séjour : 0,90 € (pour les + de 18 ans), **gratuit pour les enfants**

• Horaire d'arrivée réservation location : A partir de: 16:30 à 19:00 Départ : A partir de 7:30 et avant 10:00

• Horaire location Week end: A partir de 17:00 à 20:00 Départ : Avant 17 h

• Horaire location **une nuit** en semaine : A partir de 15:00 à 20:00 Départ : Avant 12 h

Rejoignez nous sur :  www.facebook.com/Gitelesgoelands.Ambon.Morbihan